

Compte rendu du Conseil Municipal  
du 20 Avril 2015

**I – Compte Administratif 2014 :**

↳ **Budget Principal :**

Présenté par Monsieur Le Maire, ce document présente un résultat excédentaire pour les 2 sections :

✓ Fonctionnement	689 951.82 €
✓ Investissement	63 782.77 €

↳ **Budget Annexe «Eau et Assainissement» :**

Ce service dégage également 2 excédents :

✓ Exploitation	92 575.07 €
✓ Investissement	32 246.18 €

↳ **Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :**

Le compte administratif présente un excédent en section d'exploitation de 74 606.52 € et un déficit en section d'investissement de 14 725.17 €

Après que Monsieur Le Maire ait quitté la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur MEYER, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ces 3 documents budgétaires qui sont adoptés à l'unanimité.

**II – Affectation des résultats :**

Les excédents constatés dans les deux premiers documents seront reportés au Budget 2015 aux mêmes sections en «Report à Nouveau».

Concernant le budget annexe «Immeuble à caractère industriel et commercial», le Conseil Municipal adopte l'affectation au Compte 1068 de la somme de 14 725.17 € prélevée sur la section de Fonctionnement. Le solde, soit 59 881.35 E étant reporté à la section d'Exploitation en report à nouveau.

**III – Compte de gestion du Comptable Public :**

Ces documents retracent l'activité comptable de la Trésorerie et sont conformes aux écritures de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion du Receveur.

**IV – Etat 1259 – Vote des taux d'imposition 2015 :**

Considérant le produit fiscal attendu de 371 777 € nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

✓ Taxe Habitation	5.76 %
✓ Taxe Foncière (Bâti)	13.63 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	44.12 %
✓ Contribution Foncière Entreprises	20.59 %

**V – Budgets 2015 :**

A l'unanimité, l'Assemblée ADOPTE les budgets 2015 qui se résument comme suit :

✓ Le budget Principal s'équilibre à 1 974 239.82 € en Fonctionnement  
et 2 848 176.20 € en Investissement

✓ Le budget «Eau et Assainissement» s'équilibre à 320 575.07 € en Exploitation  
et 1 291 704.00 € en Investissement

✓ Le budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» s'équilibre  
à 105 606.52 € en Exploitation  
et 518 525.17 € en Investissement

#### **VI – Subvention 2015 :**

A l'unanimité, autorise le versement des subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Club Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	300 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 000 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2014/2015	5 000 €

#### **VII – Actes recognitifs :**

Monsieur Le Maire est autorisé à entreprendre la procédure pour reconnaître l'état de propriété de certaines parcelles qui n'ont pas été attribuées sur le cadastre à la Commune.

#### **VIII – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

Le Conseil de Communauté a adopté le principe d'un transfert de compétence pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Conformément aux dispositions de l'Article 5211-17 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser et entériner cette compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce transfert de compétence.

#### **IX – Immeuble ALICOT – Convention PACT'ARIM :**

Cette Association est chargée du relogement des locataires dans le cadre des procédures d'insalubrité.

Le Conseil Municipal décide la résiliation de cette convention pour assurer en gestion directe les relogements, la gestion locative et technique des locataires.

#### **XI – Départ des locataires :**

A l'unanimité, sous réserve d'un état des lieux satisfaisants, autorise le remboursement des cautions versées lors de la location.

#### **XII – Avenant n°3 avec l'Etablissement Public Foncier :**

A l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Séance close à 22 heures

Mane, le 27 Avril 2015

Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

